



W A R C Q

ARRÊTÉ N° 116 -2021

AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Le Maire de WARCQ,

*Vu la demande en date du 17 novembre 2021
Formulée par Mr BOTTE Eric
2, rue des Juifs 08000 WARCQ, Président de La Joyeuse,*

*Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,*

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur BOTTE Eric, Président de La Joyeuse
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion
du marché de Noël qui aura lieu du lundi 6 au jeudi 23 décembre 2021, Place St Paul.

Article 2 :

Ce débit de boissons pourra fonctionner du 6 au 23 décembre de 16h à 19h00 du lundi
au vendredi et de 14h30 à 19h les samedis et dimanches.

Une copie du présent arrêté sera affiché en mairie et adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Ardennes,
- Monsieur le Préfet
- Monsieur l'Agent de Police Municipale
- Monsieur BOTTE Eric, Président de La Joyeuse

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Warcq, le 22 novembre 2021.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.